

Victoire des sociétés pro-vie aux États-Unis

Author : Louis-Mériadec Kercosquer

Categories : [Brèves](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 1 juillet 2014



La cour suprême de Washington, aux États-Unis, a jugé qu'il serait possible d'accorder à certaines sociétés privées des dérogations à certains éléments de la loi d'accès au soin promue par Barack Obama pour des raisons religieuses. La bataille fait rage depuis un certain temps entre le président et le camp pro-vie, qui juge inacceptable de payer pour des traitements rejetés par la doctrine morale de l'Église, comme l'avortement ou la contraception. Cette dérogation, qui permettait jusqu'ici à des organisations à but non lucratif, comme les églises, de ne pas être obligées de contribuer pour leurs salariés à l'accès à ces « traitements », pourra donc être étendue à certaines sociétés privées, ce qui oblige ironiquement par ailleurs l'administration d'Obama à trouver d'autres moyens de financer les instruments de la débauche et du meurtre de masse pour ceux et celles qui s'y adonnent. Cette victoire a été saluée comme un progrès pour la liberté religieuse.